

DISTRIBUTION DES REPAS

Critères retenus	Tenue Propreté corporelle	Hygiène Sécurité dans le travail	Technique	Organisation	Efficacité Résultat	Relation	Remise en état	TOTAL
Note par critères N° du candidat	2	3	4	4	3	2	2	20

Membres du jury :
Signatures :

C.A.P.

Spécialité : EMPLOYÉ TECHNIQUE DE COLLECTIVITÉ

Code Spécialité : 50 33 405

Épreuve : Préparation, distribution, service des repas : Grille d'évaluation
N° Sujet : .

Durée :

Coefficient:

Session
2002

Folio
1 / 1

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA GRILLE D'ÉVALUATION

Tenue, propreté corporelle

(2 points)

Tous manquements à la tenue, propreté corporelle entraîneront un zéro.

Hygiène, sécurité dans le travail

(3 points)

- Contrôle du matériel et vaisselle.
- Transport de la vaisselle sur chariot.

Technique

(4 points)

Organisation

(4 points)

Organisation chronologique des préparations.

Efficacité, résultat

(3 points)

- Qualité et rapidité du service, prises d'initiatives.
- Observation des besoins de l'utilisateur.

Relation

(2 points)

- Adaptation du vocabulaire en fonction de l'utilisateur.
- Comportement demandé : agréable, disponible.

Remise en état

(2 points)

Respect des règles d'hygiène et d'organisation méthodique du débarrassage.

C.A.P.

Spécialité : **EMPLOYÉ TECHNIQUE DE COLLECTIVITÉS**

Code Spécialité : **50 33 405**

Durée :

Session

2002

Épreuve : **Distribution des repas : instructions grille**

Coefficient:

Folio

N° Sujet :

1 / 1

INSTRUCTIONS AU JURY

I – ÉPREUVE DE DISTRIBUTION DES REPAS

- Épreuve 1h30 à 2 heures maximum.
- coefficient : 1
- En milieu professionnel ou scolaire le candidat doit exécuter des tâches qui relèvent de sa compétence, en toute autonomie.
- L'épreuve devra comporter obligatoirement **plusieurs tâches** de distribution des repas, dont au moins une se situant :
 - Avant le service
 - et**
 - Pendant le service
 - ou**
 - Pendant le service
 - et**
 - Après le service

Le sujet sera lu à voix haute par un membre du jury.

- Tous manquements à la tenue, propreté corporelle, entraîneront un zéro dans la 1^{ère} colonne de notation.
- Chaque candidat devra veiller à apporter ses tenues complètes, adaptées à la collectivité.

C.A.P.

Spécialité : **EMPLOYÉ TECHNIQUE DE COLLECTIVITÉS**

Code Spécialité : **50 33 405**

Durée :

Session

2002

Épreuve : **Instructions au jury – Distribution des repas**

Coefficient:

Folio

N° Sujet :

1 / 1

BARÈME

2. DISTRIBUTION DES REPAS

Tenue, propreté corporelle (2 points)

Tous manquements à la tenue, propreté corporelle entraîneront un zéro.

Hygiène, sécurité dans le travail (3 points)

Technique (4 points)

Organisation (4 points)

Organisation chronologique des préparations.

Efficacité, résultat (3 points)

- Qualité et rapidité du service, prises d'initiatives.
- Observation des besoins de l'utilisateur.

Relation (2 points)

- Adaptation du vocabulaire en fonction de l'utilisateur.
- Comportement demandé : agréable, disponible.

Remise en état (2 points)

Respect des règles d'hygiène et d'organisation méthodique du débarrassage.

C.A.P.

Spécialité : **EMPLOYÉ TECHNIQUE DE COLLECTIVITÉS**

Code Spécialité : **50 33 405**

Durée : Session
2002

Épreuve : **Distribution des repas : instructions grille**

N° Sujet :

Coefficient: Folio
1 / 1